



# Instructions pour remplir l'Énoncé des travaux

**Étape 1:** En haut de la page, remplissez les champs # de référence du participants et Nom du bâtiment (voir figure 1 ci-dessous). Le numéro de référence est indiqué dans la letter accompagnant l'Entente de participation au programme qui vous a été envoyée.

Étape 4

## Énoncé des travaux

**Énergie NB Power**

L'achèvement de ce formulaire est une étape obligatoire afin de garantir des incitations de mise en œuvre. Veuillez remplir le tableau suivant afin de définir toutes les mesures d'efficacité énergétique (MEEs) que vous prévoyez mettre en œuvre dans le bâtiment visé, signez la déclaration ci-dessous et retournez-la à Énergie NB pour approbation. Toutes les MEEs mentionnées ici devraient être identiques à celles qui sont énumérées dans le rapport d'évaluation énergétique – rapport sommaire produit par votre fournisseur de services de gestion de l'énergie.

Note: Les MEEs énumérées ici dont la portée prévue diffère des MEEs décrites dans le rapport original de l'évaluation énergétique doivent être accompagnées de documentation pertinente relative à l'équipement et à la construction permettant de vérifier que la portée révisée améliorera l'efficacité énergétique. Elles pourraient également nécessiter un nouveau calcul de l'économie d'énergie en gigajoules (GJ) par le fournisseur de services de gestion de l'énergie que vous avez utilisé.

# de référence du participant:  Nom du bâtiment:

Mesures d'efficacité énergétique - (MEEs) Vous trouverez ces mesures dans la section "Recommandations" de votre rapport	Quantité estimée	Coût estimé	Énergie économisée (GJ)	Commentaires
1 Amélioration de l'éclairage	65	\$68,902.86	382.3	voir factures
2 Reprogrammation des commandes de CVC	1	\$8,120.57	565.3	voir factures
3				

Figure 1 – Champ Numéro de référence du participant et nom du bâtiment.

**Étape 2:** Indiquez les mesures d'efficacité énergétique que vous prévoyez mettre en oeuvre (voir figure 2 ci-après). Le formulaire du rapport sommaire, qui vous a été fourni avec votre évaluation énergétique, indique toutes les mesures d'efficacité énergétique que vous pouvez entreprendre (dans le formulaire du rapport sommaire, reportez-vous à la section des recommandations). Il n'est pas nécessaire de choisir l'ensemble des mesures d'efficacité énergétique proposées : vous pouvez n'en choisir qu'une seule

Remarque: Vous devez indiquer la ou les mesures d'efficacité énergétique sélectionnés, la quantité estimée, le coût estimé (voire la figure 2). Celles-ci se trouvent également sur votre formulaire de rapport sommaire, sous Recommandations.

Remarque: Le champ de commentaires concerne tous les details supplémentaires pouvant être pertinents pour la mesure d'efficacité énergétique.

# de référence du participant:  Nom du bâtiment:

Mesures d'efficacité énergétique - (MEEs) Vous trouverez ces mesures dans la section "Recommandations" de votre rapport	Quantité estimée	Coût estimé	Énergie économisée (GJ)	Commentaires
1 Amélioration de l'éclairage	65	\$68,902.86	382.3	voir factures
2 Reprogrammation des commandes de CVC	1	\$8,120.57	565.3	voir factures
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
<b>Total</b>	66.00	\$77,023.43	947.6	

Réservé à l'usage d'Énergie NB uniquement

Somme des incitatifs financiers  à  \$/GJ

Figure 2 – Sélection de la ou des mesures d'efficacité énergétique, de la quantité estimée, du coût estimée, des économie d'énergie estimées (GJ) et des commentaires de l'énoncé des travaux.



**Étape 3:** Additionnez le total de toutes les mesures d'efficacité énergétique sélectionnées qui ont été choisies, ainsi que la quantité estimée, le coût estimé et les économies d'énergie estimées (GJ) (voir la figure 3 ci-dessous).

# de référence du participant: <input type="text" value="ES-XXXX-XX-XXX"/>		Nom du bâtiment: <input type="text" value="Bâtiment ABC Inc."/>		
Mesures d'efficacité énergétique - (MEEs) Vous trouverez ces mesures dans la section "Recommandations" de votre rapport	Quantité estimée	Coût estimé	Énergie économisée (GJ)	Commentaires
1 Amélioration de l'éclairage	65	\$68,902.86	382.3	voir factures
2 Reprogrammation des commandes de CVC	1	\$8,120.57	565.3	voir factures
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
<i>Réservé à l'usage d'Énergie NB uniquement</i>				
Total	66.00	\$77,023.43	947.6	Somme des incitatifs financiers <input type="text" value="\$28,428"/> à <input type="text" value="30"/> \$/GJ

Figure 3 – Quantité totale estimée, coût estimé et économie d'énergie estimée (GJ) dans le formulaire de l'énoncé des travaux.

**Étape 4:** – Dans la section Déclaration de l'énoncé des travaux, indiquez le nom du participant, sa signature, sa date et son titre. Le titre fait référence à l'importance du participant pour le bâtiment, à savoir: directeur/superviseur du bâtiment, Pasteur, coordinateur mécanique, etc.

**Déclaration**

Je déclare que notre organisme n'engagera pas de coûts dans le cadre de ce projet avant d'avoir reçu une copie d'une entente du programme Rénover, c'est économiser signée par toutes les parties et que les renseignements fournis dans le présent Énoncé des travaux soient approuvés par Énergie NB. Tous les travaux seront effectués dans la période de dix huit (18) mois visée par l'entente du programme Rénover, c'est économiser d'Énergie NB. (Notez que les municipalités ont 36 mois).

Je, soussigné(e), déclare que les renseignements fournis dans le présent Énoncé des travaux sont exacts et complets.

Nom du participant (en lettres moulées) \_\_\_\_\_

Signature du participant \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Figure 4 – Déclaration de l'énoncé des travaux

**Étape 5:** – Veuillez soumettre votre formulaire d'énoncé de travail avant le début des travaux visant à obtenir un financement. Une fois que le formulaire d'énoncé des travaux est rempli et signé, veuillez l'envoyer à: [CEES-SEEC@nbpower.com](mailto:CEES-SEEC@nbpower.com). Une fois que le formulaire Énoncé des travaux est approuvé par Énergie NB, vous recevrez un courriel d'approbation officielle de l'Énoncé des travaux.

**Remarque:** Tous les travaux doivent être complétés dans le délai de dix-huit (18) mois spécifié dans l'accord de programme d'améliorations de bâtiments commerciaux. (Les municipalités ont 36 mois).